# REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

**Le présent règlement concerne l'ensemble des actions de la station vacances.**

**Préambule**

La station vacances est un centre de loisirs adolescent proposé par la direction des sports et de la jeunesse de la ville de Fleury-les-Aubrais, elle participe au développement et à l'épanouissement des jeunes dans le respect des règles de la vie en collectivité et en toute cohérence avec le projet éducatif municipal. Cet accueil est déclaré auprès de la SDJES et fonctionnent avec le concours financier de la CAF.

**1. Fonctionnement**

La station vacances est dédiées aux jeunes de 12 à 17 ans pendant les vacances scolaires, sauf lors des vacances de Noël. Elle propose des temps d'accueils libres sur place et un programme d'activités nécessitant une inscription au préalable. Les jeunes composent leur vacances à la carte en participant seulement aux activités qui les intéressent. Le directeur assure le suivi des dossiers administratifs et la gestion des inscriptions aux activités.

**2. Conditions d'inscription**

La famille doit fournir l'ensemble des documents énumérés ci-dessous. Un compte famille sera ouvert sur le portail famille de la ville, celui-ci permet d'accéder aux inscriptions, de bénéficier de la facturation détaillée et de différents modes de paiements. Pour les familles ayant déjà un compte famille, les documents en gras ne seront pas nécessaires.

**Documents constituant le dossier famille**:

- **un justificatif d'état civi**l (pièce identité, acte de naissance)
- **un justificatif de filiation** (livret de famille ou acte de naissance du jeune)
- **un justificatif de domicile**
- **l'attestation de quotient familial CAF récente**
- l'attestation d'assurance « individuelle accident et responsabilité civile »
- la copie page de vaccination du carnet de santé
- la fiche sanitaire et décharge de responsabilité renseignées et signées

**3. Inscription aux activités**

Les inscription aux activités se déroulent au Spot Jeunesse, le samedi 8 jours avant les petites vacances ou le samedi 15 jours avant les vacances d'été. Les programmes d'activités sont disponibles au téléchargement sur la page de la station vacances sur le site internet de la ville ou via la chaîne WhatsApp.

Les inscriptions sont individuelles ou familiales, il peut être demandé aux jeunes de prioriser des activités et de se positionner en liste d'attente pour les seconds choix d'activités.
Une fois le jour des inscriptions passé, il est possible de s'inscrire ou de modifier ses choix par mail ou téléphone au
06 45 60 03 53, et ce jusqu'à la veille des activités tant que celles-ci ne sont pas complètes.

**4. Respect des horaires et absence**

Les participants sont tenus de respecter les horaires de début et de fin d'activités indiqués sur le programme.
Il est impératif de prévenir le directeur dans les meilleurs délais en cas d'absence ou de retard.

**5.Activités : formats et tarifs**

La station vacances propose plusieurs formats d'activité :

- à la demi-journée (matin, après-midi, soirée),
- à la journée (matin et après-midi ou après-midi et soirée incluant un pique-nique) - à la nuité (hébergement, incluant le repas du soir et le petit déjeuner).

La tarification s'établit sur la base d'une tarification individualisée au « taux d'effort ».

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui est appliqué au quotient familial de chaque foyer qui paie ainsi les activités proportionnellement à ses ressources dans les limites d'un tarif minimum et d'un tarif maximum. Un taux d'effort unique est déterminé pour chaque activité. Tarif d'une activité = quotient familial x taux d'effort de l'activité.

**6.Facturation et paiement**

Les familles reçoivent mensuellement une facture détaillant le nombre d'activités auxquelles leur enfant était inscrit. Cette facture doit être acquittée avant la date indiquée sur la facture. Une activité sera due si la famille ne prévient pas de l'absence de leur enfant au plus tard la veille de l'activité en question.

Chaque famille ayant renseigné une adresse mail à l'inscription, recevra automatiquement sa facture dans sa boite mail (e-facture). Les modes de paiements suivants sont proposés aux familles: prélèvement automatique, carte bancaire, virement, en espèce chez un buraliste grâce à un QR code.

**7. Responsabilités**

Les objets de valeur et affaires personnelles sont sous la responsabilité du jeune. La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En cas de dégradation volontaire ou vol du matériel de la ville, des réparations financières seront demandées aux familles à valeur de remplacement.

**8.Comportements et attitudes**

Les participants s'engagent à suivre l'ensemble des consignes des animateurs tant qu'ils seront sous leur responsabilité et à faire preuve de respect vis à vis des autres jeunes, de l'équipe d'animation et des différents intervenants.

Il est formellement interdit de fumer, de consommer ou d'être en possession d'alcool dans le cadre des activités de la station vacances.

**9.Activités : matériel et sécurité**

Les jeunes s'engagent à participer de manière active aux activités auxquelles ils sont inscrits et d'amener le matériel demandé pour le bon déroulement de celles-ci.

Les jeunes doivent accepter de s'hydrater et s'alimenter si l'intensité de l'activité ou si les conditions climatiques le demandent. La ville fournira un pique-nique à chaque jeune lors des sortie à la journée, celui-ci sera consommé avec l'ensemble du groupe.

**10.Droit à l'image**

La station vacances s'engage à utiliser pour les publications municipales et à diffuser sur sa page Facebook uniquement les clichés des jeunes ayant donné leur accord.

Les jeunes s'engagent à ne pas prendre ou diffuser sur internet et sur les réseaux sociaux, sans l'accord des personnes concernées, des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés dans le cadre de la station vacances.

**11. Les participants et leurs responsables légaux attestent avoir pris connaissance et accepté l'ensemble du présent règlement, tout manquement à celui-ci remettra en cause la participation du jeune aux activités.**